

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

ÉCOLE IBODE

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex
: 33 (0) 3.83.85.80.77 : ecoleibode@chru-nancy.fr

RÉFÉRENTIEL DES ÉVALUATIONS 2025-2027

L'ensemble de ce document se veut en conformité avec:

- *Le Décret n°2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade master ;*
- *L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;*
- *L'Arrêté du 09 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire*
- **Le dispositif d'expérimentation de l'Universitarisation des écoles d'infirmières spécialisées de NANCY, tel que publié à l'arrêté du 9 septembre 2021.**

Ce référentiel présente et précise :

- Nos intentions et choix pédagogiques dans le processus d'évaluation
- L'organisation des évaluations
- Les critères d'évaluation et de notation des différentes épreuves.
- Le règlement cadrant la mise en œuvre des évaluations.

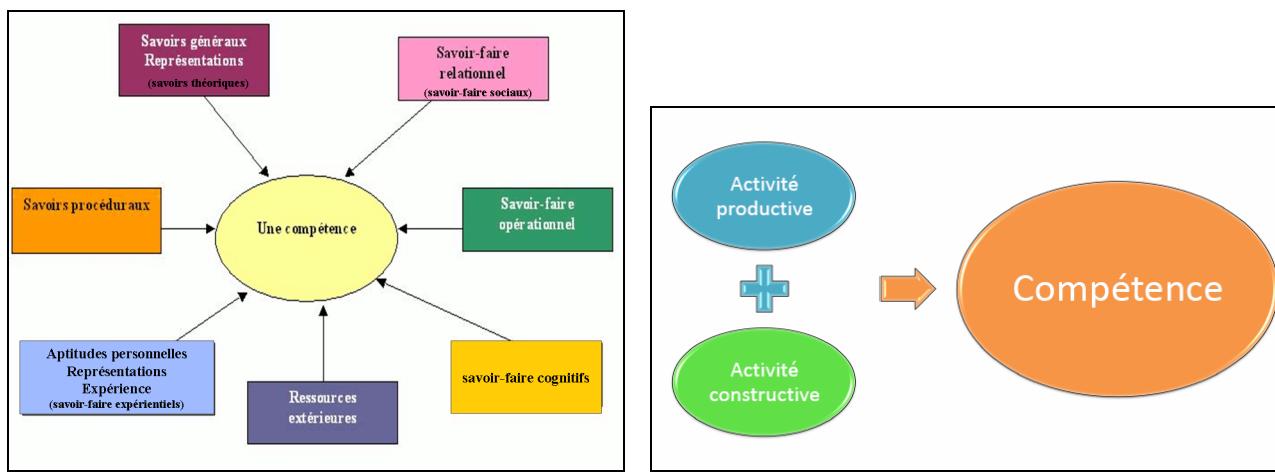
SOMMAIRE.

1	<u>PRESENTATION DE L'EVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE</u>	3
1.1	DES VALEURS DE JUSTICE, D'EQUITE ET D'EGALITE.....	5
1.2	UNE COHERENCE FAITE DE RIGUEUR ET DE TRANSPARENCE	5
2	<u>LE REFERENTIEL D'EVALUATION : ELEMENTS PRESCRIPTIFS</u>	5
3	<u>ORGANISATION DE L'EVALUATION</u>	6
3.1	CHOIX D'ECOLE.....	6
3.2	EVALUATION D'UNE COMPETENCE : SUPPORT METHODOLOGIQUE.....	6
3.2.1	<i>Evaluation et niveaux taxonomiques.</i>	7
3.2.2	<i>Evaluations théoriques et type d'épreuve.</i>	8
3.2.3	<i>Règles de notation.....</i>	10
3.2.4	<i>Organisation des épreuves de validation.</i>	11
3.2.5	<i>Evaluations de stages et des compétences cliniques.....</i>	11
4	ORGANISATION DES EVALUATIONS.	11
4.1	PARTICULARITE DES STAGES.....	13
5	<u>DELIVRANCE DU DIPLOME</u>	14
6	<u>EVALUATION DE LA QUALITE</u>	16
6.1	DEMARCHE QUALITE.....	16
6.2	INDICATEURS DE SUIVI.....	16
	BIBLIOGRAPHIE.	17
	ANNEXE 1 : METHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ECRITS	18

La formation IBO (sanctionnée par le Diplôme d'Etat et attribuant le grade master) est construit dans une logique d'acquisition progressive de compétences. Elle s'intègre dans l'expérimentation (telle que publiée dans l'arrêté du 9 septembre 2021) en lien avec l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

1 **PRESENTATION DE L'EVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE.**

La compétence est multidimensionnelle car elle est au carrefour de nombreux savoirs :

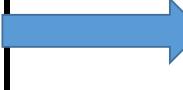


Source : Mr Nagels, CEEIADE 2009 et 2012

C'est pourquoi l'évaluation doit faire appel aux différentes dimensions de la compétence : les connaissances, les habiletés, les attitudes.

Elle évolue dans le temps et suit un processus d'acquisition : à ce titre, le tableau proposant une progression attendue de l'acquisition des compétences est commun à l'équipe et socle d'accompagnement des étudiants :

Tableau de Proposition d'acquisition des compétences au cours des semestres

Acquisition des compétences IBODE par semestres				
compétences	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4
bloc 1 : prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique				
oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées				
C2 : mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post op immédiat en prenant en compte les risques				
bloc 2 : mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale				
C3 : identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale				
bloc 3 : organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés				
C4 : organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire				
C5 : conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques				
C6 : mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et de prévention du risque infectieux				
Bloc 4 : information et formation des professionnels				
C7 : former et informer les professionnels et les apprenants				
Bloc 5 : veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques				
C8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles scientifiques	anglais	anglais recherche	anglais recherche	anglais mémoire
C9 : évaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires				

L'ensemble de l'équipe pédagogique s'accorde sur les principes suivants :

- Les évaluations doivent explorer toutes les dimensions de la compétence
- Les modes d'évaluation doivent varier, tout en évitant la multiplication et la répétition des évaluations

- L'organisation des évaluations doit être fixe dans le temps et ses modalités.
- Les évaluations sont conformes à la trame MCC de l'Université de Lorraine

À tout moment, l'étudiant doit pouvoir se situer au regard de son niveau et du niveau d'acquisition attendu de la compétence. C'est pourquoi il apparait comme essentiel d'associer en permanence

- Evaluation formative et normative
- Mise en situation de travail et réflexivité à distance
- Entrainement évaluatif pour que l'étudiant connaisse son niveau et s'auto-évalue

1.1 Des valeurs de justice, d'équité et d'égalité.

Chaque étudiant a des droits dans la formation, ceux-ci ne doivent pas être omis dans le processus d'évaluation.

Ceci sous-entend que les conditions d'exigence soient uniformes pour tous et que pour être équitables, il faut donner à chacun des meilleures occasions de réussite.

L'évaluation repose donc sur un agir éthique partagé par l'ensemble des participants au processus.

1.2 Une cohérence faite de rigueur et de transparence

L'évaluation fait partie du processus et de la dynamique d'apprentissage, elle doit cependant faire appel à des principes directeurs stables dans le temps :

- elle repose sur le jugement professionnel de l'évaluateur
- elle est en conformité avec le référentiel de formation
- elle favorise le rôle actif de l'apprenant et sa responsabilisation
- elle est en lien avec les attendus professionnels (compétences en lien avec le diplôme visé)

Il n'en reste pas moins que la notation ne peut être que dichotomique en évaluation normative. C'est l'évaluation formative qui permettra à l'étudiant de progresser.

L'évaluation doit être en relation directe avec l'apprentissage et le référentiel formation qui l'encadre : le lien entre ce qui est évalué et ce qui a fait l'objet d'apprentissage doit être évident et clair.

L'évaluation doit être soucieuse d'exactitude et de précision, les modalités doivent être connues et non modifiées en cours de processus.

L'ensemble des choix et procédures, faisant appel aux tuteurs et aux terrains de stage feront l'objet d'une co-construction et d'une présentation aux co-jurys grâce à une communication large.

2 LE REFERENTIEL D'EVALUATION : éléments prescriptifs.

Le programme de la formation théorique et clinique est défini dans le titre III du présent arrêté. Article 21 *La participation de l'étudiant aux enseignements théoriques et aux stages dispensés est obligatoire durant toute la formation.*

Le titre IV du présent arrêté fixe les conditions d'organisation des épreuves d'évaluation.

Principes d'évaluation et de validation (Arrêté du 27 avril 2022, titre IV : organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification).

Art 27 : la validation de plusieurs unités d'enseignement d'un même bloc de compétence appartenant au même semestre peut être organisée lors d'une même

épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

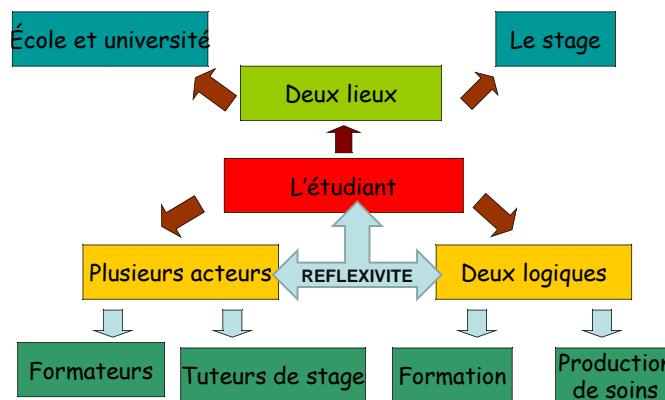
Modalités d'organisation et de gouvernance des instituts de spécialités du CHRU de Nancy relatifs à l'expérimentation, art 26 : *La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.*

3 ORGANISATION DE L'EVALUATION

3.1 Choix d'école.

La formation IBO se déroulant en alternance (2 lieux : école et stage), l'évaluation des compétences acquises se situe dans ces 2 lieux.

Situations de formation



Pour être dit COMPETENT, un étudiant doit avoir, à la fois :

- Avoir emprunté une démarche (et l'expliquer)
- Avoir suivi un processus (et l'argumenter)
- Avoir réalisé une production (réussie ou non)

Le lien entre compétences évaluées et situations de travail doit être visible et le temps prévu pour les évaluations ne doit pas excéder 5% de la durée du référentiel (source : OIF, guide n°5, page 38)

3.2 Evaluation d'une compétence : support méthodologique.

L'évaluation d'une compétence (pour rappel : multidimensionnelle) fait appel à 3 dimensions, l'évaluation doit permettre d'en évaluer les divers attributs.

Raisonnement intellectuel	Attitudes et comportements	Réalisations techniques
Connaissances théoriques factuelles = QRM		
Connaissances théoriques construites = QROC		
Résolution de pbs simples = QROC clinique		
	Analyse, résolution de problèmes, décision = ANALYSE DOSSIER	
	Résolution de problèmes, collaborer, coopérer = TRAVAIL de GROUPE	
	Comprendre, analyser, décider et s'organiser = QUESTION REDACTIONNELLE	
	Comprendre, analyser, résoudre, décider, coopérer et s'organiser = STAGE CLINIQUE	

3.2.1 Evaluation et niveaux taxonomiques.

L'évaluation du raisonnement se base sur les 6 niveaux de la Taxonomie de Bloom et situe certaines méthodes d'évaluation envisagées comme précisé ci-dessous :

Pour évaluer le **raisonnement intellectuel**, 3 niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = accès = mémorisation
- Niveau 2 = analyse des données
 - o Niveau 2.1 = analyse simple
 - o Niveau 2.2 : analyse complexe
- Niveau 3 = résolution de problèmes

Pour évaluer les **réalisations techniques**, 2 niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = réalisation en contexte simple (tâche unique, geste technique ...)
- Niveau 2 = réalisation en contexte complexe (prise en charge globale)

Objectif cognitif Habilité	Connaissance	Compréhension	Application	Analyse	Synthèse	Jugement Évaluation
Type d'épreuve	QRM QROC indice de confiance	QROC cause-effet QROC solutions générales QROC Clinique			Question rédactionnelle	
Caractérisation de ce niveau hiérarchique	Repérer de l'information et s'en souvenir. Connaître des événements, des dates, des lieux, des faits. Connaître de grandes idées, des règles, des lois, des formules.	Saisir des significations. Traduire des connaissances dans un nouveau contexte. Interpréter des faits à partir d'un cadre donné.	Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations. Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances requises.	Percevoir des tendances. Reconnaître les sous-entendus. Extraire des éléments. Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées	Utiliser des idées disponibles pour en créer de nouvelles. Généraliser à partir d'un certain nombre de faits. Mettre en rapport des connaissances issues de plusieurs domaines.	Comparer et distinguer des idées. Déterminer la valeur de théories et d'exposés. Poser des choix en fonction d'arguments raisonnés. Vérifier la valeur des preuves. Reconnaître la part de subjectivité.
Capacité à	Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.	Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.	Selectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème.	Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.	Concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveaux.	Estimer, évaluer ou critiquer en fonction de normes et de critères que l'on se construit.
Verbes d'action	Citer Décrire Définir Énumérer Désigner Nommer Sélectionner Identifier Annoter etc.	Expliquer Démontrer Préciser Interpréter Résumer Traduire Illustrer Discuter Extrapoler etc.	Appliquer Adapter Employer Compléter Calculer Résoudre Etablir Mettre en œuvre Poser Représenter Schématiser Traiter, etc	Décomposer Extraire Rechercher Choisir Discriminer Comparer Catégoriser Inférer Hiérarchiser etc	Composer Construire Créer Élaborer Inventer Mettre en rapport Organiser Planifier Réarranger etc	Evaluer Juger Argumenter Critiquer Décider Tester Justifier Défendre Recommander etc.

Critère d'évaluation	La réponse donnée est identique à celle qui devait être mémorisée.	La réponse donnée a le même sens que l'information à reformuler.	La règle imposée ou choisie a bien été appliquée et le résultat est juste (une seule solution possible).	La réponse donnée est juste et complète.	Réponse pertinente, scientifiquement viable, et originale.
-----------------------------	--	--	--	--	--

Source : Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie_de_Bloom)

3.2.2 Evaluations théoriques et type d'épreuve.

3.2.2.1 QRM (question à réponse multiple)

Il existe 3 sortes de QCM (du plus simple au plus complexe dans la taxonomie) dont le temps estimé de réponse est de 1 minute/QCM clinique. L'objectif est de questionner rapidement un grand nombre de connaissances, et d'explorer le niveau 1 de la taxonomie. Pour un QCM, l'étudiant doit répondre à un énoncé en cochant la ou les réponses justes ou fausses (l'énoncé doit être explicite quant à l'attendu) Les questions à formulation négative seront proscrites.

3.2.2.2 QROC (questions à réponses ouvertes et courtes)

Une QROC est une question appelant une réponse ouverte et courte (environ 5 à 10 lignes) Elle permet à l'étudiant de restituer des connaissances mémorisées, le correcteur attendant une réponse conforme au cours donné, aux connaissances actuelles de la science et aux attendus professionnels IADE. C'est la mémoire *spontanée* qui est sollicitée.

Le QROC permet d'évaluer le niveau 1 de la taxonomie, tout en laissant à l'étudiant le choix de sa rédaction et du mode de réponse. (*Le calcul de dose est considéré comme un QROC*) Le temps estimé de réponse est de 5 minutes/QROC.

3.2.2.3 QROC clinique.

La question débute par la présentation d'une situation clinique, en quelques lignes.

Puis 3 ou 4 QROC se rapportant à ce cas sont posées en explorant : connaissance, compréhension, application, analyse. L'étudiant doit répondre, dans l'ordre, de manière contextualisée et adaptée au cas présenté.

L'exactitude des réponses apportées est évaluée en correspondance avec leur véracité scientifique et les éléments de l'énoncé en lien avec la pratique professionnelle IADE.

Le temps estimé de réponse est de 15-20 minutes/QROC clinique.

3.2.2.4 Analyse de dossier (oral et/ou écrit)

Modalité d'évaluation choisie : Travail d'analyse d'une situation clinique, en lien avec les **objectifs** identifiés de l'enseignement du bloc 1, compétence 1 valide 5 ECTS, du bloc 5 compétence 9 (4 ECTS) en lien avec une situation clinique comportant une question éthique ou de droit et faisant appel à l'ensemble des connaissances acquises par l'étudiant, en fonction de son niveau de formation.

- **Général** : Permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender différentes situations professionnelles.
- **Spécifiques :**
 - Identifier les problèmes réels et potentiels d'un patient lors d'un acte chirurgical et les actions IBODE à entreprendre ou en lien avec une question d'éthique ou de droit.
 - Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins en chirurgie réglée ou d'urgences

Le **résultat attendu** est l'acquisition :

- ✓ De capacités à recueillir des données de dossier : examen clinique, examen paracliniques, méthode de lecture discriminante d'un dossier chirurgical patient
- ✓ De méthodes d'analyse et de compréhension d'une situation

- ✓ D'une démarche du raisonnement clinique : l'observation, le questionnement, induction, déduction, pensée critique avec difficulté et maîtrise croissante tout au long des études

L'étudiant doit être capable de

- Présenter synthétiquement un dossier clinique
- Discriminer les éléments d'un dossier et les mettre en lien avec des éléments théoriques
- En déduire les problèmes posés et les impératifs de prise en charge lors de l'intervention (objectifs de prise en charge et les axes d'action spécifiques)

Déroulé pratique :

- . Epreuve individuelle, par écrit, ou présentée à l'orale d'une situation clinique auprès d'un jury de 2 personnes. Si oral, durée de 20 à 40 minutes maximum/étudiant

Voir grille d'évaluation en Annexe

3.2.2.5 Travail en groupe d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire et sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage

Ces travaux valident 5 ECTS pour la compétence 4 et 3 ECTS pour la compétence 7 et se réalise selon les modalités suivantes :

- Travail de groupe
- Rendu d'un Power Point et présentation orale
- Compétence 4 : Analyse d'une situation de programmation opératoire ou d'une question économique en bloc opératoire (ex cahier des charges)
 - o les enseignements dispensés dans les semestres 1 et 2 du bloc 3
 - o les supports méthodologiques de programmation opératoire ou question économique
 - o une recherche bibliographique complémentaire.
 - o Une discussion permettra d'apporter des éléments de compréhension et d'envisager des éventuelles mesures organisationnelles réalistes
 - Immédiates, en urgence, pour le patient et pour les soignants
 - à court terme en termes d'organisation
 - à long terme en termes d'organisation et de procédures

Le respect de l'ensemble des règles communes d'écriture et de mise en page est attendu (voir annexe)

3.2.2.6 Mémoire de recherche. Bloc 5 compétence 8

- Compétence 8 validé par 8 ECTS au cours des semestres 2 et 3, se décline selon les modalités suivantes
 - o Rédaction d'une note de recherche
 - o Analyse commentée d'articles scientifique travail en groupe semestre 2
 - o Informatique travail individuel, rendu de PP, de documents Word et ou Excel.
 - o Anglais : nombres d'heures de connexion, quizz de fin de semestre 8 ECTS pour les 4 semestres, présentation écrite et/ou orale à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire.

Au terme de cet exposé, l'équipe pédagogique affirme ses choix organisationnels :

1. Le type d'épreuve est choisi en référence au programme d'enseignement défini par l'expérimentation, en fonction du type de connaissances et d'aptitudes à acquérir et en lien avec le niveau taxonomique attendu
Il y aura ainsi des épreuves pratiques, écrites, orales, individuelles ou en groupe.
2. Une évaluation théorique d'une heure équivaut à la validation d'environ 25-30 h de cours
3. Nous considérons le temps nécessaire à l'étudiant pour répondre lors de l'épreuve normative :
 - 1 min pour un QRM
 - 5 min pour un QROC simple
 - 15 min pour un QROC clinique avec 3/4 QROC de différents niveaux taxonomiques
 - 15 à 20 min pour une question rédactionnelle

Chaque épreuve comportera un temps de 10 mn pour lecture et relecture du sujet.

3.2.3 Règles de notation.

Conformément à l'article 29 des modalités d'organisation et de gouvernance des instituts de spécialité du CHRU de Nancy corrigé le 18/01/21 et à l'arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmiers de bloc opératoire, une unité d'enseignement est validée après avis du jury semestriel.

Le principe premier est que la note obtenue doit être $\geq 10/20$. Chaque UE a pour valeur celle des ECTS qui lui sont attribués.

		ECTS	REGLE APPLIQUEE
bloc 1	UE sciences infirmières UE sciences médico-chirurgicales	5 16	
bloc 2	UE techniques complexes d'assistance chirurgicale	7	
bloc 3	UE coordination des activités de soins liées au processus péri, pré, per et post opératoire UE prévention et gestion des risques	5 14	Note de chaque UE $\geq 10/20$
bloc 4	UE formation tutorat et développement des compétences	3	Note $< 10/20$, <u>avis du jury semestriel requis pour décision de rattrapage ou non</u>
bloc 5	UE recherche UE langue vivante UE mémoire	8 4 6	
Bloc 5	UE analyse de pratiques professionnelles UE optionnelle	4 1	
Total bloc		73	
stages		47	
Total		120	

Une copie peut faire l'objet d'une double correction chaque fois que nécessaire. Chaque note d'une épreuve pour une UE sera rapportée sur 20 points.

La notation de chaque type d'épreuve se fait comme suit :

QRM	Selon grille pré établie : si 1 réponse possible, QRM juste = x^1 pt – QRM faux = 0 - Si réponse incomplète au QRM sans aucune erreur , prorata selon les bonnes réponses (si 2 réponses possibles, $1/2$ x par bonne réponse ; si 3 réponses possibles, $1/3$ x par bonne réponse)
QROC simple	Notation de chaque QROC sur x points, selon une grille de correction pré établie
QROC clinique	Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie
Question	Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie

¹ X = à déterminer pour obtenir une note /20 par UE.

rédactionnelle	
Présentation dossier	<i>Notation de l'épreuve (oral et/ou écrit) sur 20 pts selon grille pré établie</i>

3.2.4 Organisation des épreuves de validation.

Les enseignements des semestres 1 à 3 donnent lieu à deux sessions d'évaluations, la deuxième session se déroule de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours.

Certaines épreuves peuvent être organisées **simultanément d'un même bloc** (*les UE sont évaluées en même temps mais une note spécifique est identifiable pour chaque UE* les modalités sont précisées dans les tableaux ci-dessous).

L'ensemble des évaluations sont proposées par les formateurs, à partir des propositions des enseignants et des professionnels qui ont réalisé des enseignements. Ils construisent les sujets dans le respect des engagements pris dans ce référentiel.

Les sujets sont définitivement validés après relecture et validation par le comité de lecture.

Les corrections des épreuves sont réalisées par des personnes ressources, de par leur expertise ou en tant que référent d'UE ou responsable de cours ainsi qu'aux membres de l'équipe pédagogique si besoin.

Les épreuves sont organisées selon le calendrier prévu en début d'année et porté à la connaissance des étudiants.

3.2.5 Evaluations de stages et des compétences cliniques 47 ECTS

En référence à l'article 27 de l'arrêté du 27 avril 2022, à chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences sur la base du support d'évaluation prévu en annexe V du texte. Les actes et activités en lien avec la compétence 3 sont encadrés et évalués par le chirurgien.

Si difficulté, un entretien entre le responsable de l'accueil et de l'encadrement, le formateur référent et l'étudiant est préconisé. Un compte rendu est établi, son contenu est rapporté aux membres du jury semestriel.

Le responsable pédagogique et le formateur de l'école, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prennent connaissance des indications portées sur ce support d'évaluation, pour proposer au jury semestriel, défini à l'article 26, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences.

4 ORGANISATION DES EVALUATIONS.

Conformément au référentiel du 27 avril 2022 et à l'expérimentation, les évaluations seront organisées comme suit :

Semestre 1 et 2

Intitulé du diplôme		MASTER IBODE										
Composante(s) concernées												
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral			Session 2			amétrage APOC
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve(s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée
Semestre 1												
S1	BLOC 1	UE1 - sciences infirmières et bloc opératoire	2	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit	1	3h	sur 20
		UE2 - Sciences médico-chirurgicales	7	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit	1	3h	sur 20
	BLOC 3	UE4 - coordination des activités de soins liées aux porcessus péri-opératoire, pré, per et post-op	3	1	CC	Ecrit/oral	1	1h	Ecrit	1	1h	sur 20
		UE5 - prévention et gestion des risques - démarche qualité	4	1	CC	Ecrit/oral	1	3h	Ecrit	1	1h	sur 20
		UE5 - prévention et gestion des risques - gestion et prévention du risque infectieux	4	1	CC	Ecrit	3	1h par épreuve écrite	Ecrit	1	3h	sur 20
	Bloc 5	UE8 - Langue vivante	1	1	Cc	Ecrit		quizz sur plateforme anglais	Ecrit		quizz	
		stages	9	1								
	Semestre 2											
S2	BLOC 1	UE1 - sciences infirmières et bloc opératoire	3	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit	1	3h	sur 20
		UE2 - Sciences médico-chirurgicales	6	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit	1	2h	sur 20
	BLOC 3	UE4 - coordination des activités de soins liées aux porcessus péri-opératoire, pré, per et post-op	2	1	CC	Ecrit/oral	1	1h	Ecrit	1	1h	sur 20
		UE5 - prévention et gestion des risques - démarche qualité	3	1	CC	Ecrit/oral	1	1h(1/2h écrit et 1/2 oral)	Ecrit	1	1h	sur 20
		UE5 - prévention et gestion des risques - gestion et prévention du risque infectieux	3	1	CC	Ecrit	1	1h	Ecrit	1	1h	sur 20
	Bloc 5	UE7 - recherche	4	1								
		UE8 - Langue vivante	1	1	CC	Ecrit		quizz sur plateforme anglais	Ecrit		quizz	
		UE9 - analyse de pratique professionnelles	2	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit	1	1h	sur 20
	UE Optionnelle											
	stages											

Semestre 3 et 4

Intitulé du diplôme		MASTER IBODE											
Composante(s) concernées													
N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral			Session 2			amétrage APOC	
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve(s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	
Semestre 3													
S3	BLOC 1	UE2 - Sciences médico-chirurgicales	3	1	CC	Ecrit	1	1h30	Ecrit	1	1h30	sur 20	
		UE3 - techniques complexes d'assistance chirurgicale	4	1	CC	TP	2	maxi 4h	TP	1	maxi 4h	sur 20	
	BLOC 4	UE6 - formation, tutorat et développement des compétences	3	1	CC	oral	1	1h	oral	1	1h	sur 20	
		UE7 - recherche	4	1									
	BLOC 5												
	UE8 - Langue vivante												
	STAGES												
Semestre 4													
S4	BLOC 2	UE3 - techniques complexes d'assistance chirurgicale	3	1	CC	TP	1	maxi 4h	TP	1	maxi 4h	sur 20	
		UE8 - Langue vivante	1	1	CC	Ecrit		quizz sur plateforme anglais	Ecrit		quizz		
	BLOC 5	UE9 - analyse de pratique professionnelles	2	1	CC	Ecrit	1	3h	Ecrit et oral	1	colloque 1h	sur 20	
		UE - mémoire	6	1	CT	Ecrit et oral		colloque 1h					
STAGES													
18													

En cas de rattrapage, la seconde session est organisée. La note attribuée à la session de rattrapage annule et remplace la note obtenue à la 1^{ère} épreuve, en vue de l'attribution des ECTS.

Le planning prévisionnel des évaluations écrites est proposé de la façon suivante :

- Début février pour les évaluations de S1
- Mois de mai pour les évaluations de S2
- Mi-février pour les évaluations de S3
- Mi-mai pour les évaluations de S4

Promotion 2025-2027

Promotion IBODE 2025-2027 1ère ANNÉE (sous réserve de modifications)

oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26
IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBODE 25-27
1 amph'rdc	1 Toussaint	1 stage 1	1 Jour de l'an	1	1	1 cours	1 Fête du travail	1 cours	1 stage 3	1
2 cours	2	2 stage 1	2 cours	2 cours/éval 51	2 stage 2	2 cours	2 cours	2 cours	2 stage 3	2
3 cours	3	3 stage 1	3	3 stage 2	3 stage 2	3 cours	3 cours	3 cours	3 stage 3	3
4	4 stage 1	4	4 stage 2	4 stage 2	4 stage 2	4 cours	4 cours	4 cours	4	4
5	5 stage 1	5 DROIT	5 stage 2	5 stage 2	5 stage 2	5 cours	5 cours	5 cours	5	5
6	6 DROIT	6 DROIT	6 stage 2	6 stage 2	6 stage 2	6 L de Pâques	6 cours	6	stage 3	6
7	7 DROIT	7 DROIT	7	7	7	7 cours	7 cours	7	stage 3	7
8 UE 2.1 Anat Physio	8	8 stage 1	8 UE 1	8	8	8 cours	8 Victoire 1945	8 cours/éval 52	8 stage 3	8
9	9 stage 1	9 UE 1	9	9 exam dupla UE4	9 exam dupla UE5	9 cours	9	9 cours/éval 52	9 stage 3	9
10 cours	10 stage 1	10	10	10	10 stage 2	10 cours	10	10 cours/éval 52	10 stage 3	10
11 Ammitice 1918	11 stage 1	11	11	11 dupla UE5	11 stage 2	11 cours	11	11 cours/éval 52	11	11
12 cours	12 stage 1	12	12 exam dupla UE2	12	12 stage 2	12 cours	12	12 cours/éval 52	12	12
13 cours	13	13	13	13	13 stage 2	13 stage spé	13 cours	13	stage 3	13
14 dupla UE1	14 cours	14	14 dupla UE4	14	14 stage spé	14 Ascension	14 cours	14	Fête nationale	14
15	15 stage 1	15	15	15	15 stage spé	15 DROIT	15	stage 3	15	Ascension
16 cours	16 stage 1	16	16 stage 2	16	16 stage spé	16 DROIT	16	stage 3	16	
17	17 stage 1	17	17 stage 2	17	17 stage spé	17 DROIT	17	stage 3	17	
18 dupla UE2 + exam UE1	18 stage 1	18	18 stage 2	18	18	18 DROIT	18		18	
19	19 stage 1	19	19 cours	19	19 stage 2	19	19 cours	19		19
20 DROIT	20	20	20 cours	20	20 stage 2	20 CA	20 cours	20		20
21 DROIT	21	21	21 cours	21	21	21 CA	21 cours	21		21
22 cours	22	22 CA	22 cours	22	22	22 CA	22 cours	22		22
23 UE1	23 CA	23	23 cours	23	23 stage 2	23 CA	23	stage 3	23	
24 UES	24 stage 1	24	24 CA	24	24 stage 2	24 CA	24	stage 3	24	
25 stage 1	25	25	25	25	25 stage 2	25 DROIT	25	stage 3	25	
26 stage 1	26	26	26	26	26 stage 2	26 DROIT	26	stage 3	26	
27 cours	27 stage 1	27	27	27	27 stage 2	27 DROIT	27	stage 3	27	
28 cours	28 stage 1	28	28	28	28	28 cours	28		28	
29 cours	29	29	29 cours	29	29	29 cours	29	stage 3	29	
30 cours	30	30	30 cours	30	30	30 cours	30	stage 3	30	
31 cours	31	31	31 cours	31	31	31 cours	31		31	

1ère année : 14 semaines de stage et 26 semaines de théorie 2 semaines de CA

PROMOTION 2025-2027 année scolaire 2026-2027										
sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27
IBODE 25-27	IBODE 25-27	IBO P 2025/2027								
1	1 stage 4	1 Toussaint	1 cours	1 Jour de l'an	1 stage R	1 stage 7	1 Fête du travail	1 stage 8	1	1
2	2 stage 4	2 stage 5	2 cours	2 stage R	2 stage 7	2	2 stage 8	2	2	2
3	3 stage 5	3 cours	3	3 stage 6	3 stage R	3	3 stage 7	3	3	3
4	4 stage 5	4 cours	4	4 stage 6/SPE	4 stage 6/SPE	4 stage R	4 stage 7	4 stage 8	4	4
5	5 stage 4/SPE	5 stage 5	5	5 stage 6/SPE	5 stage 6/SPE	5 stage R	5 stage 7	5	5	5
6	6 stage 4/SPE	6 stage 5	6	6 stage 6/SPE	6 stage 6/SPE	6	6 stage 7	6 Ascension	6	6
7	7 cours	7 stage 4/SPE	7	7 cours	7 stage 6/SPE	7	7 stage 7	7 stage 8	7	7
8	8 stage 4/SPE	8 stage 5	8	8 cours	8 stage 6/SPE	8	8 stage 7	8 stage 8	8	8
9	9 stage 4/SPE	9 stage 5	9	9 cours	9 stage 6	9	9 stage 7	9	9	9
10	10 stage 4/SPE	10 stage 5	10	10 cours	10 stage 6	10	10 courréval 54	10 stage 8	10	10
11	11 Ammitice 1918	11 cours	11	11 stage 6	11 cours	11	11 courréval 54	11 stage 8	11	11
12	12 cours	12 stage 5	12	12 stage 6	12 cours	12	12 stage R	12 stage 7	12	12
13	13 cours	13 stage 5	13	13 stage 6	13	13	13 stage 7	13 courréval 54	13	13
14	14 stage 4	14 cours	14	14 stage 6	14	14	14 stage 7	14 courréval 54	14	14
15	15 stage 4	15 cours	15	15 stage 6	15 courréval 54	15	15 stage 7	15 courréval 54	15	15
16	16 stage 4	16 cours	16	16 stage 5	16 cours	16	16 stage 7	16	16	16
17	17 stage 4	17 cours	17	17 courréval 54	17 stage R	17	17 L de Pentecôte	17 stage 8	17	17
18	18 stage 4	18 cours	18	18 stage 6	18 courréval 54	18	18 stage R	18 stage 8	18	18
19	19 stage 5/SPE	19 stage 5	19	19 stage 6	19 courréval 54	19	19 CA	19 stage 8	19	19
20	20 stage 5/SPE	20 stage 5	20	20 stage 6	20	20	20 CA	20 stage 8	20	20
21	21 stage 5/SPE	21 CA	21	21 stage 6	21	21	21 CA	21 stage 8	21	21
22	22 stage 4	22 CA	22	22 stage 6	22 stage R	22	22 stage 7/SPE	22 CA	22	22
23	23 stage 5/SPE	23 CA	23	23 stage 7	23 stage R	23	23 stage 7/SPE	23 CA	23	23
24	24 stage 5/SPE	24 CA	24	24 stage 8	24 stage R	24	24 stage 7/SPE	24	24	24
25	25 stage 5/SPE	25 Noel	25	25 stage 6	25 stage R	25	25 stage 7/SPE	25	25 stage 8	25
26	26 stage 5	26 stage 5/SPE	26	26 stage 6	26 stage R	26	26 stage 7/SPE	26	26 stage 8	26
27	27 stage 5	27 stage 5/SPE	27	27 stage 6	27	27	27 stage 7	27 stage 8	27	27
28	28 stage 4	28 recherche	28	28 stage 6	28	28	28 stage 7	28 stage 8	28	28
29	29 stage 4	29 recherche	29	29 recherche	29 stage 6	29	29 L de Pâques	29 stage 7	29	29
30	30 stage 4	30 recherche	30	30 recherche	30	30	30 recherche	30 stage 7	30	30
31	31	31 recherche	31	31 recherche	31	31	31 stage 7	31 stage 8	31	31

4.1 Particularité des stages.

Les stages permettent l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

47 semaines sont prévues dont :

- 26 semaines stage obligatoire :
 - 8 semaines de chirurgie ostéo-articulaire conventionnelle et ambulatoire
 - 8 semaines de chirurgie viscérale et vasculaire conventionnelle et ambulatoire
 - 6 semaines stages assistance chirurgicale développement compétence 3 (spécialité indifférente)

- 1 semaine hygiène
- 1 semaine stérilisation
- 1 semaine endoscopie
- 1 semaine radiologie interventionnelle
- 17 semaines de stage choisis en fonction du projet professionnel de l'étudiant et en lien avec le projet pédagogique de l'institut
- 4 semaines stage recherche

L'encadrement et l'évaluation des stages est encadré :

- **Présence de professionnels infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat**, les activités proposées en lien avec les compétences à valider, le dispositif d'évaluation prévu
- Du **stage d'assistance chirurgicale** (Bloc 2 : compétence 3) sont réalisés par les **chirurgiens**. (Art 27 de l'arrêté de formation 27 avril 2022)

L'évaluation des stages effectués dans un bloc opératoire est réalisée à l'aide du document réglementaire, par un médecin spécialiste, qualifié en chirurgie et un cadre infirmier de bloc opératoire ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'état ayant encadré l'étudiant en stage.

5 DELIVRANCE DU DIPLOME.

Eléments prescrits selon l'arrêté du 27 avril 2022 :

Art. 31. – Les dossiers des étudiants ayant validé les trois premiers semestres de formation équivalant à 90 crédits sur 90, effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 4 et n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation, sont présentés au jury du diplôme d'Etat.

Art. 32. – Les résultats des étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury du diplôme d'Etat leur sont communiqués à l'issue de ce jury.

Ils bénéficient d'une deuxième session d'évaluation pour les enseignements du semestre 4. Ils peuvent être autorisés par le directeur de l'école, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à s'inscrire une seconde fois pour suivre les formations théoriques et pratiques des unités d'enseignement non validées des semestres 3 et 4.

Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour chaque semestre. Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois conservent le bénéfice des crédits acquis.

Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

Art. 33. – Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend :

1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé ;

- 2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation ;
- 3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
- 4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
- 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
- 6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
- 7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants.

Le jury se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant, qui comprend notamment la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » mentionnée à l'article 30. Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation.

L'instance ne peut siéger que si au moins la majorité de ses membres sont présents. En cas d'absence de quorum, le jury est reporté. Les membres de l'instance sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de sept jours calendaires et l'instance peut alors délibérer quel que soit le nombre de participants. Les membres du jury peuvent se réunir et participer aux délibérations via les outils de communication à distance, permettant leur identification et garantissant la confidentialité des débats.

Art. 34. – Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré aux étudiants et alternants titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation figurant à l'annexe III du présent arrêté. 29 avril 2022

Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux quatre semestres de la formation, et par la validation de la soutenance du mémoire. La liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est établie par le jury. Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions. Le diplôme d'Etat est délivré par l'université aux candidats admis par le jury. La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury.

Art. 35. – Les candidats n'ayant pas validé la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire à l'issu du jury du diplôme d'Etat bénéficient d'une seconde session d'évaluations pour les enseignements du semestre 4. Lorsqu'ils ne valident pas les crédits du semestre 4 à l'issue de cette seconde session, les étudiants voient leur situation examinée par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Le directeur de l'école, après avis de cette section, peut autoriser l'étudiant à s'inscrire une seconde fois pour suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées. Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour les enseignements semestriels. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois conservent le bénéfice des crédits acquis. Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois en ayant validé

les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'école, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives.

Art. 36. – L'université délivre aux candidats visés à l'article 15 du présent arrêté une attestation de réussite à la formation. Cette attestation, dont le modèle figure en annexe VII du présent arrêté, mentionne que son titulaire ne peut exercer en France ni en qualité d'infirmier ni en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Elle peut toutefois être échangée contre le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dès lors que son titulaire remplit les conditions exigées pour exercer la profession d'infirmier en France. Après trois ans, le candidat doit suivre une formation d'actualisation des connaissances dans une école d'infirmier de bloc opératoire.

6 EVALUATION DE LA QUALITE.

6.1 Démarche qualité.

Le système d'évaluation normative et des stages fait l'objet d'une évaluation régulière par le recueil des avis des parties prenantes. Un QR Code est affiché dans les salles de cours et en salle de pause permettant l'accès aux fiches déclaratives d'événements indésirables. Elles seront étudiées et traitées par la cellule qualité des écoles de spécialité.

6.2 Indicateurs de suivi.

- Indice de satisfaction
- Points forts
- Points à améliorer
- Nombre d'évènements indésirables
- % de réussite

BIBLIOGRAPHIE.

- OIF (Organisation internationale de la Francophonie) Guide n°5, Conception et réalisation d'un référentiel évaluation, Québec, 2009
- VIOLET Patrick (sous la direction de). Méthodes pédagogiques pour développer la compétence. Manuel pratique à l'usage des formateurs. De Boeck, 2011.
- Nicole Loraux et Corinne Sliwka (2006), Formateurs et formation professionnelle : l'évolution des pratiques. Editions Lamarre, Paris, Tome 2, p255
- Annie Goudeaux, Nicole Loraux et Corinne Sliwka(2003), Formateurs et formation professionnelle. Editions Lamarre, Paris.
- Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie_de_Bloom)

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ECRITS

Au cours des études IBO, plusieurs évaluations sont à organiser autour d'un travail écrit (individuel ou collectif)

Ils peuvent être le reflet de :

- ◆ Retour d'expérience
- ◆ Rapport d'étonnement
- ◆ Rapport d'audit
- ◆ Réflexion autour d'un thème professionnel
- ◆ Analyse de documents en lien avec les enseignements

COMPETENCES VISEES.

Ces travaux écrits permettent de développer particulièrement **2 compétences IBODE** :

- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. *Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec le travail en bloc opératoire.*
2. *Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires*
3. *Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires*
4. *Identifier une problématique et formuler un questionnement*
5. *Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre*
6. *Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle*
7. *Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de communications orale et écrite*

- **Compétence 9** : évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés

1. *Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle*
2. *Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique*
3. *Argumenter ses choix de pratiques professionnelle*

Dans le même temps, ils permettent de développer chez l'étudiant des **compétences individuelles et/ou collectives** :

- d'écriture professionnelle
- de réflexion et d'analyse d'un thème ou d'une problématique en lien avec des publications et l'enseignement dispensé
- de prise de parole et d'échange (si oral)
- de travail en commun (concertation, négociation, décision ...)

CHOIX PEDAGOGIQUES.

Les travaux demandés auront toujours un **lien explicite avec la profession IBODE et l'enseignement** dispensé.

Pour tous ces travaux, certaines **règles sont communes** et doivent toujours être respectées et font l'objet d'une notation (voir pages suivantes):

- normes de dactylographie
- normes de mise en page (page de titre, corps du document et 4^{ème} de couverture)
- normes d'écriture de la bibliographie

La **grille d'évaluation** de chaque travail sera portée à la connaissance des étudiants en cours d'année.

ORGANISATION.

Les attendus de chaque travail seront explicités aux étudiants.

Un délai suffisant sera donné pour la réalisation du travail, des temps de travail pourront être prévus à l'école.

Chaque écrit doit être rendu sous la forme d'un exemplaire papier + 1 fichier pdf

La date limite de rendu doit être obligatoirement respectée, aucun délai ne sera accordé.

Rédaction et mise en forme selon les normes suivantes.

Normes de dactylographie.

- Impression en **recto** format A4, papier blanc
- Reliure libre
- Marges
 - o Marge de droite et gauche : 2.5 cm
 - o Haut et bas de page : 2,5 cm
- Police et taille de caractère
 - o du texte :
 - Arial Taille 11
 - ou Times New Roman, Taille 12
 - o pour les titres : 14 points
 - o pour les sous titres et le corps du texte: 12 points
 - o pour les notes de bas de pages : 10 points
- Interligne : 1,15 cm entre les lignes d'un même paragraphe
- Interligne : double entre deux paragraphes
- Pagination débutée à l'introduction
- Les schémas et les tableaux doivent être numérotés, comportés un titre et être suivis de leurs références exactes
- Les citations (phrase, paragraphe, passage ou même un mot) d'un auteur sont écrits entre guillemets et en italique, dans leur orthographe exacte et accompagnées en fin de citation par un renvoi bibliographique

Normes de bibliographie.

La bibliographie est un élément clé du travail qui doit être réalisé avec beaucoup de rigueur (norme Vancouver). Ces consignes sont à respecter avec rigueur.



GUIDE POUR LA RÉDACTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques doivent permettre d'identifier et de retrouver facilement le document (article de revue, thèse, livre, page web, actes de congrès, etc.) sur lequel vous appuyez votre argumentation dans votre rapport, votre mémoire ou votre thèse.

Il existe plusieurs styles pour rédiger et présenter vos références dans une bibliographie.

Le style Vancouver est une norme de présentation de références bibliographiques utilisée dans le domaine de la Santé.

DANS LE TEXTE DE VOTRE TRAVAIL (appel à citation)

Il existe deux méthodes :

- Méthode par auteur : nom du (des) auteur(s), date de publication (et page si besoin).
EXEMPLE : (Stoper, 1993, p. 13)
- Méthode par numéro : correspond à l'ordre de citation dans le texte.
EXEMPLE : (3)
Lorsqu'un document est cité plusieurs fois, il garde la même numérotation dans le texte et dans la bibliographie finale.

METHODE CHOISIE POUR L'ERIBO

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

- Si le document comporte plus de six auteurs, citez les six premiers suivis de « et al. ».
- Un auteur peut être un organisme.
EXEMPLE : INPES.

À LA FIN DE VOTRE TRAVAIL (bibliographie)

Il existe deux méthodes :

- Classez les références par ordre alphabétique du nom d'auteur. Si plusieurs références ont le même auteur, classez-les chronologiquement. Correspond à l'appel à citation par auteur.
- Classez les références par ordre croissant de numéro. Correspond à l'ordre de citation dans le texte.

AUTOMATISER SA BIBLIOGRAPHIE

Il existe de nombreux logiciels d'aide à la gestion et à la rédaction des références bibliographiques.

EXEMPLES : Zotero, Mendeley, Endnote, etc.
Avec Zotero, utilisez le style Vancouver ou Vancouver (author-date).

Renseignez-vous auprès de votre BU pour des formations.



LIVRE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du livre. N° édition. Ville d'édition : Éditeur ; Année de publication.

EXEMPLE

Bélanger M, Leblanc M-J, Dubost M. La nutrition. 4^e éd. Montréal : Chenelière Éducation ; 2015.



CHAPITRE DE LIVRE

Sans contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs. Titre du livre. N° édition. Ville d'édition : Maison d'édition ; Année de publication. Titre du chapitre ; pages du chapitre.

EXEMPLE

Rogé B. Autisme, comprendre et agir : santé, éducation, insertion. 3^e édition. Paris : Dunod ; 2015. Chapitre 2, Le diagnostic de l'autisme et des autres troubles du développement ; p. 19-34.

Avec contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs du chapitre. Titre du chapitre. Dans : Nom, P. des auteurs. Titre du livre. N° édition. Ville : Éditeur ; année de publication. Pages du chapitre.

EXEMPLE

Colson D. Opérations unitaires. Dans : Ronze, D. (éd.) Introduction au génie des procédés. Paris : Tec & Doc ; 2013. p. 273-491.



ARTICLE D'ENCYCLOPÉDIE

PRINCIPE

Nom P. des auteurs de l'article si il y en a. Titre de l'article. Dans : Nom de l'encyclopédie. Ville : Éditeur ; année de publication ou de mise à jour, pages de l'article ou Disponible sur : url.

EXEMPLE

Latrémiouille C, Lintz F. Anatomie du cœur. Dans : EMC-Cardiologie. 2015, p.1-15. [Article 11001-A-10].

Pour un article de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale, préciser le numéro de l'article [entre crochets].



ARTICLE DE REVUE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé de la revue. Année ; volume (numéro) : pages. [PMID ou DOI] (facultatif).

EXEMPLE

Priest JR, Yang W, Reaven G, Knowles JW, Shaw GM. Maternal midpregnancy glucose levels and risk of congenital heart disease in offspring. *JAMA Pediatr.* 2015 ;169(12):1112-6. [PMID 26457543].

Abréger le nom de la revue selon l'abréviation officielle.



ARTICLE DE REVUE NUMÉRIQUE EN LIBRE ACCÈS

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé du périodique [en ligne]. Année [cité le date où le document a été consulté] ; volume (numéro) : pages. Disponible sur : url

EXEMPLE

Hisakata R, Nishida S'ya, Johnston A. An adaptable metric shapes perceptual space. *Curr Biol* [en ligne]. 2016 [cité le 9 octobre 2019] ; 26(14):1911-5. Disponible sur : [https://www.cell.com/current-biology/abstract/S0960-9822\(16\)30544-9](https://www.cell.com/current-biology/abstract/S0960-9822(16)30544-9)

Si l'article est disponible via une base de données avec authentification (EXEMPLE : Europresse) : ne pas citer l'url.



SITE OU PAGE WEB

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du site ou de la page [en ligne]. Date [cité le date où le document a été consulté]. Disponible sur : url

EXEMPLE

OMS, Organisation Mondiale de la Santé. Tuberculose [en ligne]. 2018 [cité le 9 octobre 2019]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs104/fr>



TEXTE JURIDIQUE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre. Référence du texte, date. Paragraphe ou article (facultatif)

EXEMPLE

Ministère de la santé et des sports. Arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient. Annexe 1.



BREVET

PRINCIPE

Nom P. de(s) inventeur(s) ; Nom P. de(s) titulaire(s). Titre. Référence. Date.

EXEMPLE

Lacaze G, inventeur ; Altade Société, titulaire. Implant endo-osseux à ancrage amélioré. French Patent FR 2 965 473 B1. 5 octobre 2010.



MÉMOIRE OU THÈSE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de la thèse ou du mémoire [thèse ou mémoire]. Ville : Université ou école ; année. Nombre de pages.

EXEMPLE

Larzillière C. Connaissance de l'hypertension artérielle par la population. Conséquences sur le contrôle [thèse]. Nancy : Université de Lorraine ; 2015 [cité le 9 octobre 2019]. 57 p. Disponible sur : http://docnum.univ-lorraine.fr/public/BUME-D_T_2015_LARZILLIERE_CHLOE.pdf



CONGRÈS

PRINCIPE

Nom P. de(s) directeur(s), dir. Titre du livre ou de la communication. Nom du congrès ; Jour mois année ; ville, pays du congrès. Ville d'édition : maison d'édition ; année.

EXEMPLE

Bertié MC, Soubre Y, dir. Femmes & nutrition : actualités et implications pratiques. Cerin Symposium [org. par le Centre de recherches et d'informations nutritionnelles] ; 26-27 octobre 2000 ; Paris, France. Paris : Cerin ; 2001.



Dans le cadre des études IBODE, seules les ressources issues des sites professionnels sont admises et reconnues ainsi que les documents publiés dans des revues indexées.

Les sites de vulgarisation scientifique ou médicale n'ont aucune place dans la bibliographie des écrits des étudiants IBODE (wikipedia, doctissimo ...etc)

Le plagiat.

Toute citation, référence, allusion à un auteur, à un texte doit faire l'objet d'un renvoi bibliographique. La retranscription reformulée de la pensée d'un auteur est également accompagnée d'un renvoi bibliographique.

Tout non-respect de cette règle est considéré comme du plagiat et entraîne l'attribution de la note « zéro » et l'application des mesures prévues au règlement intérieur.

Pour la soutenance orale.

Règles à respecter.

- Utilisation **obligatoire** d'un support numérique : Power Point (*lien avec UE 5.4 informatique*)
- En cas de travail de groupe, lors de la soutenance orale, la **prise de parole de chaque membre du groupe est obligatoire**.
- Respecter le délai de présentation imparti (compter 1 diapo pour 2 minutes de présentation)

Normes de présentation du Power Point.

Conseils pratiques

- Noter maximum 2 informations/diapo (idéalement 1 seule)
- Privilégier les écritures Helvetica et Arial (car elles sont les plus lisibles)
- Utiliser des graphiques à bon escient
- Eviter les diapositives animées
- Ecrire en clair sur un fond foncé, et en foncé sur fond clair – pas plus de 3 couleurs sur une même diapositive
- Compléter votre exposé par la remise d'un document écrit **si c'est utile**

Plan commun à tous les écrits à rendre.

1. Page de couverture (*voir modèle pages suivantes*)
2. Remerciements éventuels
3. Table des matières et indexation des tableaux et figures automatiques
4. Glossaire des sigles utilisés
5. Corps de l'écrit
6. Bibliographie
7. Annexes si besoin
8. 4^{ème} de couverture : Résumé + Mots clés (*voir pages suivantes*)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE**ÉCOLE REGIONALE D'IBO**

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex
☎ : 33 (0) 3.83.85.80.77 ☐ : ecoleibode@chru-nancy.fr

**TRAVAIL DE
UE ...**

Tapez ici le TITRE PRINCIPAL
[Tapez ici un éventuel SOUS TITRE]

Travail présenté par [tapez ici vos nom(s) et prénom(s)]
Promotion 20...-20...

Sous la direction (ou l'expertise ou avec l'aide) de
[tapez ici le nom et prénom de la(les) personnes]

Année universitaire : 20.. -20..

4^{ème} de couverture

[Tapez ici vos nom(s) et prénom(s)]

Promotion 20..-20..

Ecole Régionale des Infirmiers de bloc opératoire du CHRU de Nancy

Travail écrit rendu dans le cadre de ...

Date de rendu : ...

Tapez ici le TITRE PRINCIPAL

[Tapez ici un éventuel SOUS TITRE]

RÉSUMÉ

....

MOTS CLES : ...